

Certificat relatif à la procédure d'enregistrement qui a eu lieu du 14 au 18 juillet 2025 pour le Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 78 115;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 7 822;
- 3° le nombre de demandes faites est de 1;
- 4° en conséquence, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 21 juillet 2025.

Carole Leroux
Assistante-greffière